



**Ville de Lausanne**

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Office cantonal de la durabilité  
et du climat  
Place de la Gare 1  
1003 Lausanne

dossier traité par SMUN/PG  
notre réf. A.1/2026/34 - rp  
votre réf.

Lausanne, le 4 juin 2026

## **Réponse à la consultation sur l'avant-projet de loi-cadre durabilité et climat (LCDC)**

Monsieur le Chef d'office,

Nous vous remercions de nous avoir sollicités dans le cadre de la consultation susmentionnée.

La Ville de Lausanne accueille avec satisfaction la volonté du Canton de se doter d'une loi-cadre sur les enjeux de durabilité. Ceci d'autant plus que, dans le contexte international et national actuel, ces enjeux capitaux pour le bien-être de la population suisse ont quasi disparu des agendas politiques.

Outre les commentaires et propositions plus détaillées que vous trouverez dans le formulaire ci-joint, nous tenons à relever le soutien de la Municipalité à l'orientation générale de cette loi-cadre qui vise à intégrer les enjeux de durabilité dans les pratiques administratives et les politiques publiques cantonales.

Cependant, nous regrettons le manque de clarté conceptuel entre les différents enjeux que la loi ambitionne d'aborder en mettant en parité les concepts de durabilité, climat, biodiversité et environnement. Ceci prête à confusion d'autant plus que les deux dernières notions ne sont quasiment pas traitées par la présente loi-cadre.

Nous relevons également que la loi-cadre est peu contraignante et peu développée en matière de durabilité et laisse une large marge d'appréciation aux entités censées l'appliquer. De plus, elle se dote de peu de moyens de contrôle et repose sur la volonté des acteurs concernés de se faire conseiller par votre office dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Nous sommes alors d'avis que le mélange entre, premièrement, les mesures incitatives et mesures contraignantes et, deuxièmement, l'absence de mesures tout court ne penche pas suffisamment en faveur des deux premières et favorise nettement la dernière.

Par conséquent, nous souhaiterions voir une loi-cadre qui se donne les moyens de ses ambitions. Cela nécessite une clarification de la relation entre les concepts véhiculés d'une part et une définition plus claire de la portée de la loi d'autre part, notamment en précisant quels domaines elle envisage de réguler. En d'autres termes, est-ce une loi sur le climat uniquement ou sur la durabilité en général ou sur certains objectifs du développement durable (biodiversité, environnement) ?

Finally, we ask ourselves what requirements and what standards the different public policies must satisfy, how and by whom these requirements and standards will be measured and controlled and what additional resources are available to satisfy the requirements of this new framework ?

In hoping to have answered your expectations, we thank you, Monsieur le Chef d'office, for your distinguished salutations.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic  
Xavier Company



Le secrétaire  
Simon Affolter

Annexe :            Formulaire de réponse à la consultation  
Copie :             Union des communes vaudoises